

Règlements de concours LASIK MD

RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS « VENDREDI FOU : GAGNEZ UNE INTERVENTION LASIK GRATUITE » DE LASIK MD (le « Concours »)

Veillez lire en entier les règlements de concours suivants (« **Règlements de concours** ») avant de participer au Concours. Ne participez pas au Concours à moins d'accepter ces Règlements de concours. La participation à ce Concours constitue l'acceptation inconditionnelle de ces Règlements de concours, lesquels sont définitifs en ce qui a trait à tous les aspects du Concours.

1. PÉRIODE DE CONCOURS

- 1.1. Le Concours débute le 20 novembre 2018 à 0 h 01 (HNE) et se termine le 16 décembre 2018 à 23 h 59 (HNE) (la « **Période de concours** »).

2. ADMISSIBILITÉ

- 2.1. Le Concours est organisé par LASIK MD Inc. (« **LASIK MD** ») et est ouvert à tous les résidents du Canada (à l'exception des résidents de l'Ontario, l'Alberta et de la Colombie-Britannique) qui ont atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident au moment de l'inscription au Concours, sujets aux dispositions des paragraphes 2.2 et 2.3.
- 2.2. Les personnes ci-après ne sont pas admissibles à participer au Concours : (a) les employés, mandataires ou représentants de LASIK MD ou de l'une ou l'autre de ses affiliés, filiales, sociétés apparentées, agences de publicité ou de promotion, ou cessionnaires ou membres du jury; ou (b) les personnes avec qui l'une ou l'autre des parties susmentionnées est domiciliée ainsi que les membres de sa famille immédiate (aux fins des Règlements de concours, la « famille immédiate » signifie le conjoint, les parents, le frère, la sœur et les enfants, qu'ils vivent ou non sous le même toit).
- 2.3. LASIK MD a le droit à tout moment de demander une preuve d'identité et/ou d'admissibilité du participant sélectionnée réclamant le Prix. À défaut de fournir cette preuve dans une période de temps raisonnable, le participant pourrait être disqualifié. Tous les renseignements personnels et autres renseignements requis par, et fournis à, LASIK MD aux fins du Concours doivent être véridiques, complets, exacts et nullement trompeurs. LASIK MD se réserve le droit, à son seul gré, de disqualifier un participant si : (i) les renseignements personnels ou autres fournis sont faux, incomplets, inexacts ou trompeurs, et ce, à toute étape du Concours; ou (ii) le participant ne conforme pas, à tout moment, aux Règlements du concours.

3. COMMENT PARTICIPER

- 3.1. Aucun achat n'est nécessaire pour participer au Concours. Pour participer, visitez la page Web du Concours à <http://www.lasikmdholidaycontest.com/fr> et remplissez le bulletin de participation pour recevoir automatiquement une (1) participation au Concours.
 - 3.1.1. Remplissez le bulletin de participation en y indiquant vos prénom, nom, sexe, date de naissance, adresse de courriel, adresse de résidence, numéro de téléphone avec indicatif régional et confirmez si vous portez ou non des lunettes de vue ou des verres de contact;
 - 3.1.2. Cochez la case correspondant à l'énoncé selon lequel vous déclarez avoir lu et compris les Règlements de concours pour gagner une chirurgie gratuite ainsi que la politique de confidentialité de LASIK MD;

3.1.3. Cliquez sur « Participez pour gagner une chirurgie gratuite » avant la fin de la Période du concours afin qu'une (1) participation au Concours soit automatiquement soumise.

3.2. Chaque participant a droit à une (1) participation durant la Période de concours, indépendamment du nombre d'adresses de courrier électronique que détient le participant. Les participations en double ne seront pas prises en considération.

4. PRIX

4.1. Il y aura un (1) seul prix à gagner consistant en un certificat pour une correction de la vue au laser, à l'exclusion des interventions intraoculaires, valide pendant les six (6) mois suivant le tirage (le « **Prix** ») à effectuer dans une clinique LASIK MD au Canada (excluant les provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique). Les conditions applicables au Prix sont les suivantes :

4.1.1. Le gagnant pourra soit réclamer le Prix lui-même ou le transférer, en totalité, à une personne de son choix (le « **Réциpiendaire autorisé** »). Tout Réциpiendaire autorisé, avant d'être déclaré réциpiendaire autorisé du Prix et de pouvoir l'échanger, doit se conformer pleinement aux présents Règlements.

4.1.2. Pour échanger le certificat contre une correction de la vue au laser, le gagnant ou le Réциpiendaire autorisé doit présenter son certificat à son conseiller chirurgical le jour de sa chirurgie.

4.1.3. La valeur du Prix dépend de ce qui est recommandé à la consultation préopératoire, la technologie à utiliser ainsi que la prescription du gagnant ou du Réциpiendaire autorisé. Une consultation préopératoire déterminera si la correction personnalisée ou standard est recommandée. La valeur approximative au détail du Prix est de 3 500,00 \$ et il n'y a pas de taxes applicables sur le Prix. Aucune compensation ne sera attribuée au gagnant ou au Réциpiendaire autorisé si la valeur de la correction de la vue au laser est inférieure à la valeur maximale au détail.

4.1.4. Nonobstant ce qui précède, la détermination finale à savoir si le gagnant ou le Réциpiendaire autorisé est candidat ou non pour la correction de la vue au laser sera faite en suivant l'opinion médicale d'un chirurgien de LASIK MD, à sa seule discrétion. Si le gagnant est jugé non-candidat pour la correction de la vue au laser, le Prix peut être transféré au Réциpiendaire autorisé. Si le Réциpiendaire autorisé est jugé non-candidat pour la correction de la vue au laser, le gagnant peut transférer le Prix à un second Réциpiendaire autorisé. Si le second Réциpiendaire autorisé est jugé non-candidat pour la correction de la vue au laser, le gagnant sera disqualifié et un autre tirage du Prix aura lieu conformément à la Section 5.4 ici-bas.

4.1.5. Le Prix doit être accepté tel que décerné et ne peut être substitué ni payé en argent. Si le gagnant du Prix a déjà subi une correction de la vue au laser, à l'exclusion des interventions intraoculaires, à LASIK MD, le Prix sera le remboursement du coût de cette correction (jusqu'à un maximum de la valeur maximale au détail du Prix, excluant le coût des retouches ou des autres produits et services) déjà payé par le gagnant. Un Réциpiendaire autorisé ne peut pas recevoir un tel remboursement.

4.1.6. Le gagnant ou le Réциpiendaire autorisé est responsable de tous les frais non énoncés comme faisant partie du Prix, y compris, sans restreindre les dispositions qui précèdent,

les gouttes normalement requises pour les soins postopératoires, dont coût est de 100 \$ ou moins.

4.1.7. Le Prix comprend des soins de suivi post-opératoires gratuits dans la clinique LASIK MD où a lieu l'intervention, le tout sujet au respect des instructions de soins de suivi et des politiques s'y rattachant. Les frais pour les examens de suivi, incluant les honoraires de l'optométriste, selon le cas, seront au coût du gagnant ou le Récipiendaire autorisé.

5. TIRAGE DU PRIX ET DÉTERMINATION DU GAGNANT

- 5.1. Le Prix sera tiré au hasard parmi toutes les participations admissibles reçues durant la Période de concours. Le tirage aura lieu le 17 décembre 2018 à 10 h (HNE) dans les bureaux de LASIK MD situés au 1180, rue Drummond, bureau 400, Montréal (Québec). Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant la Période du concours.
- 5.2. Avant qu'un participant sélectionné soit déclaré gagnant, des vérifications seront faites. De plus, pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné et vérifié doit respecter les modalités de ces Règlements de concours et répondre correctement à une question d'habileté mathématique posée au téléphone ou par courriel par un représentant de LASIK MD.
- 5.3. Un représentant de LASIK MD communiquera avec la personne sélectionnée par téléphone ou par courriel, au seul gré de LASIK MD, dans les deux semaines suivant le tirage. Le Prix ne peut être réclamé que par le participant sélectionné et vérifié inscrit au Concours. Si la personne sélectionnée est jointe par courriel, elle devra répondre conformément aux instructions qui seront fournies dans le courriel, selon le cas. Dans le cas où une notification du Prix par courriel serait retournée en tant que message non reçu, LASIK MD, à son plein gré, pourra disqualifier le participant ou tenter de le joindre par téléphone.
- 5.4. Si le participant sélectionné ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique, qu'il ne peut être joint dans les deux semaines suivant le tirage ou qu'il refuse le Prix tel qu'offert, il sera disqualifié et un autre tirage du Prix aura lieu, conformément aux Règlements de concours, jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné, vérifié et déclaré gagnant du Prix. Dans un tel cas, les mêmes modalités demeureront applicables et seront adaptées au besoin, selon le cas. LASIK MD n'est pas responsable du fait qu'un participant admissible sélectionné ne reçoive pas d'avis, pour quelque motif que ce soit.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 6.1. En participant à ce Concours, le participant accepte tous les énoncés suivants : (a) d'être lié par les Règlements de concours; (b) d'être lié par les décisions de LASIK MD, lesquelles sont finales et exécutoires à tous les égards et sujettes à la réglementation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec à l'égard de toute question dont elle a juridiction; (c) de signer et de retourner tous les formulaires de consentement du patient, d'information et de quittance qui sont requis par LASIK MD, à son unique discrétion, c'est-à-dire de remplir et de signer l'attestation et la quittance (le « **Formulaire de Déclaration** ») que LASIK MD lui fera parvenir par la poste, par télécopieur ou par courriel à l'effet que le participant ait satisfait les exigences de ces Règlements de concours, et de retourner ces documents à LASIK MD dans les quinze (15) jours suivant leur réception.

7. UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En participant à ce Concours, le participant : (a) autorise LASIK MD et ses filiales et sociétés affiliées à utiliser ses renseignements personnels aux fins de l'administration du Concours,

incluant mais sans s'y limiter, contacter et annoncer le gagnant; (b) autorise LASIK MD et ses filiales et sociétés affiliées à utiliser son nom, son lieu de résidence, sa photo ou autres portraits et son témoignage, sans rémunération supplémentaire ou avis, à des fins promotionnelles et publicitaires reliées au Concours, dans tout média quel qu'il soit, connu maintenant ou ultérieurement, y compris l'Internet; et (c) reconnaît que LASIK MD pourrait divulguer ses renseignements personnels à une tierce partie (agent ou fournisseur de services) en lien avec l'une ou l'autre des activités énumérées ci-dessus. En participant au Concours, le participant permet également à LASIK MD d'utiliser et de partager ses renseignements avec ses filiales et sociétés affiliées afin de promouvoir des produits ou services qui pourraient intéresser le participant. Les renseignements des participants obtenus dans le cadre du Concours seront utilisés par LASIK MD conformément à sa politique de confidentialité disponible à www.lasikmd.com/confidentialite.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1. Toute propriété intellectuelle incluant, sans limitation, les marques de commerce, les dénominations commerciales, les logos, les conceptions, le matériel promotionnel, les pages Web, les codes sources, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations appartiennent à, ou ont une licence de, LASIK MD et/ou à ses entreprises affiliées. Tous droits réservés. Il est strictement interdit de copier ou d'utiliser tout matériel protégé par le droit d'auteur ou toute autre propriété intellectuelle sans le consentement écrit préalable de son propriétaire.

9. LIMITES DE RESPONSABILITÉ

9.1. LASIK MD se dégage de toute responsabilité découlant de : (a) toute information incorrecte ou erronée pouvant être causée par les utilisateurs du site Web du Concours, par tout équipement ou toute programmation de l'équipement reliés au Concours ou utilisés pour le Concours ou par toute erreur technique ou humaine étant survenue au cours du traitement des participations; (b) toute interruption, tout délai, toute erreur ou toute perte pouvant être causés, en tout ou en partie, par la transmission de toute information visant la participation au Concours; (c) toute défectuosité de la ligne de transmission ou tout dommage ou toute perte des informations saisies relativement au Concours; (d) tout problème ou mauvais fonctionnement causé par le réseau ou les lignes téléphoniques, par les systèmes informatiques en direct, par les serveurs ou fournisseurs, par toute composante informatique, tout logiciel ou toute défaillance de transmission des courriels qui pourrait survenir, pour toute raison, incluant les problèmes techniques ou de congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web ou une combinaison des deux; ou (e) tout dommage à la documentation du participant durant le Concours. Si le déroulement du Concours n'est pas en mesure d'avoir lieu comme prévu pour toute raison, y compris le dommage causé par un virus informatique, un bogue, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, une défectuosité technique ou toute autre cause hors du contrôle de LASIK MD, laquelle aurait un effet sur l'administration, la sécurité ou le bon fonctionnement du Concours, LASIK MD se réserve le droit, à son seul gré et sans avis préalable, de cesser le Concours, en tout ou en partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit, sujet à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les résidents du Québec.

9.2. En participant au Concours, tout participant sélectionné à recevoir un Prix dégage LASIK MD, toute entreprise, compagnie, société, fiducie ou autre personne morale dirigée par ou affiliée à LASIK MD, leurs agences de publicité ou de promotion, ainsi que leurs employés, agents et

représentants respectifs (les « **Parties quittancées** ») de toute responsabilité reliée à un préjudice causé par l'acceptation ou l'utilisation du Prix.

10. LOI APPLICABLE

10.1. Le Concours est régi par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables et il est nul là où il est interdit par la loi.

11. PRÉSÉANCE DES RÈGLEMENTS DE CONCOURS

11.1. Les Règlements de concours auront préséance en cas de divergences entre les Règlements de concours et toutes divulgations ou autres énoncés contenus dans tout matériel relié au Concours, incluant mais sans s'y restreindre, le formulaire de participation du Concours.

12. RÈGLEMENTS OFFICIELS

12.1. Les Règlements de concours seront disponibles en ligne au <http://www.lasikmdholidaycontest.com/fr>

13. CONDITIONS GÉNÉRALES

13.1. Les formulaires de participation envoyés par télécopieur, déposés en personne ou transmis autrement que de la façon spécifiée dans ces Règlements de concours ne seront pas acceptés.

13.2. Après en avoir obtenu l'autorisation de la RACJ, LASIK MD se réserve le droit de mettre fin au Concours si des circonstances indépendantes de sa volonté empêchent la tenue du Concours et LASIK MD ne pourrait être tenue responsable dans un tel cas.

13.3. Pour les résidents du Québec : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

13.4. LASIK MD se réserve le droit de disqualifier un participant ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne qui participe ou qui tente de participer au Concours à l'aide de méthodes non conformes aux Règlements de concours ou injustes envers les autres participants (p. ex., nombre de participations excédant la limite autorisée). Dans un tel cas, le participant sera signalé aux autorités compétentes.

13.5. Toute tentative visant à endommager délibérément le site Web du Concours et/ou tout site Web relié au Concours ou toute tentative visant à saboter le cours ordonnée et légitime du Concours constitue une infraction aux Règlements du concours et aux codes civil et criminel. Dans les cas de telles tentatives, LASIK MD se réserve le droit de rejeter les participations concernées et de prendre des mesures légales en vertu des lois applicables.

13.6. En aucun cas LASIK MD ne peut être tenu de décerner plus de prix que les Règlements du concours l'indiquent ou de décerner un prix autrement qu'en conformité aux Règlements de concours.

13.7. Les personnes qui participent ou qui tentent de participer à ce Concours dégagent les Parties quittancées de toute responsabilité à l'égard des dommages que ces personnes pourraient subir à la suite de leur participation ou de leur tentative de participation au Concours.

13.8. Les Formulaires de Déclaration sont la propriété de LASIK MD et ne seront en aucun cas retournés au gagnant.

